

Assemblée APE 6 juin 2018

1. Bienvenue et adoption de l'ordre du jour

2. Adoption du PV de l'année passé : validé

3. Rapport de la présidence

Activités organisées par l'APE Epalinges

1^{er} semestre :

- Organisation d'un cours « PAM », prévention des morsures de chien.
- Organisation d'un cours « aider son enfant à mieux apprendre » sur 6 soirées de 2h
- Assemblée générale suivie d'une rencontre discussion avec nos membres sur le thème de la violence à l'école
- Participation à la soirée organisée par l'école pour les nouveaux parents de 1^{ère} hamos

2^{ème} semestre :

- Stand d'information lors de la fête des Croisettes
- Conférence de I. Perez « Difficulté et troubles de l'apprentissage, comment aider mon enfant ? »
- Réflexion au sein du comité sur 3 axes identifiés avec nos membres :
 - o violence et harcèlement à l'école, que peut faire une APE ?
 - o zones grises entre l'école et les structures parascolaires
 - o sécurité sur le chemin de l'école

Durant toute l'année, nous participons aussi aux 8 soirées de réflexion en commun avec toutes les différentes associations du canton.

4. Présentation des comptes

Mme Randewyck présente les comptes, l'association possède 11884.85 CHF de trésorerie, en légère augmentation due à la réduction des frais divers. Les vérificateurs, N. Page et S. Ballaman proposent d'accepter les comptes tels qu'ils sont et de donner décharge à la caissière et au comité pour la gestion de l'exercice 2017.

5. Votation décharge au trésorier et comité : validé.

En outre, S. Ballaman et Ch. Desponds sont élus pour être vérificateurs l'année prochaine.

6. Election du président et du comité

Présidente : Karine Cheraz

Comité :

- Randewijk Vanessa: trésorière et Comité d'Etablissement (CET)
- Migy Benjamin (CET)
- Dessaux Isabelle
- Randin Patricia
- Petitprez Séverine: site internet
- Arn Mélanie
- Cornu Sarah
- Fazan Joel

Nous avons une démission durant l'année à cause d'un déménagement. Toute l'équipe est reconduite pour l'année prochaine.

7. Nouvelles APE vaud : l'association a fixé 3 résolutions pour l'année prochaine.

Devoirs à domicile

Dans le cadre des échanges du groupe de travail de suivi de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) qui s'est tenu cette année au sein du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), la question des devoirs à domicile est revenue sur le devant de la scène, remettant en discussion les articles de loi qui régissent leur l'organisation.

A cette occasion, l'apé-Vaud a fait savoir :

- qu'elle s'opposait à tout changement de l'article 59 du Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement obligatoire (RLEO) visant à un assouplissement des règles en vigueur qui permettrait aux enseignant-e-s du secondaire I de donner des devoirs pour lendemain ou pour le lundi aux élèves. Elle y voit en effet la probabilité d'une augmentation de la charge de travail à la maison pour les élèves. De plus, elle n'a pu obtenir aucune justification sur le bien-fondé pédagogique de cette démarche.

- qu'un changement important de la loi ou de son règlement d'application nécessiterait une réflexion générale sur la question des devoirs. Cette réflexion devrait permettre d'évaluer les objectifs et la nature des devoirs, leur pertinence en termes d'apprentissage et en termes d'égalité des chances ainsi que leur faisabilité dans le contexte social et familial actuel.

Le DFJC envisage à ce jour d'entreprendre une certaine réflexion à ce propos. Il a demandé qu'une étude soit faite sur les pratiques actuelles dans les établissements afin de disposer de cet état des lieux comme base de discussion.

L'apé-Vaud souhaite s'engager dans cette réflexion cantonale si elle a lieu et y contribuer de manière constructive afin de trouver des solutions.

Pour l'heure, elle souhaite rappeler que, malgré les exigences de l'art.59 du RLEO, plusieurs points restent insatisfaisants :

- L'harmonisation des pratiques au sein d'un même établissement et le contrôle du respect des règles en matière de devoirs ne semblent pas être mis en oeuvre, des devoirs étant régulièrement donnés par exemple pour le lendemain ;
- La coordination entre les enseignant-e-s en charge des mêmes élèves ne semble pas efficace, créant régulièrement un déséquilibre de la charge de travail à faire à la maison selon les jours et les semaines. L'apé-Vaud appelle de ses vœux la mise en oeuvre d'un outil de gestion qui permette d'atteindre cet objectif de coordination ;
- Une majorité des parents estiment que les devoirs ne peuvent être effectués sans aide et que leurs enfants ne sont pas autonomes dans leur réalisation.

Conseil d'établissement

En juin 2014, lors de son assemblée générale, l'apé-Vaud attirait l'attention des communes et des établissements scolaires sur l'importance et la nécessité de mettre en place un climat de collaboration entre tous les acteurs du Conseil d'établissement (CEt) afin que celui-ci puisse remplir sa mission.

Force est de constater qu'aujourd'hui, pour les CEt qui ont été mis en place, cette collaboration reste encore souvent théorique et que l'action potentielle de ces CEt peinent à se déployer pleinement dans la vie locale. Les raisons en sont diverses :

- Les missions et rôles des CEt sont parfois peu clairs pour les différents acteurs qui ne comprennent dès lors pas ce qui est attendu d'eux ;
- Les communes et les établissements scolaires qui collaborent déjà autour des questions de bâtiments, de transports ou de prestations parascolaires ne ressentent pas toujours le besoin d'élargir cette collaboration aux autres membres du CEt, considérant cette plateforme comme une

contrainte supplémentaire plutôt qu'une opportunité de faire circuler l'information, de créer des échanges afin d'améliorer l'insertion des activités de l'établissement dans la vie locale ;

- Les représentant-e-s des communes, des établissements scolaires et de la société civile sont présent-e-s à titre professionnel alors que les représentant-e-s des parents le sont à titre personnel, ce qui donne à chacun des postures différentes et des reconnaissances déséquilibrées. Les parents n'ayant pas toujours une parole collective, mais plutôt des revendications ou des attentes personnelles, ils ne sont pas considérés comme des interlocuteurs pertinents par les autres membres du conseil.

Convaincue du potentiel des CEt à développer un esprit de communauté éducative autour des enfants et consciente que les autorités cantonales ont, elles aussi, exprimé leur intention d'améliorer l'implication des CEt dans le débat scolaire, l'apé-Vaud souhaite apporter son soutien au renforcement de ces conseils en proposant au DFJC de réfléchir ensemble :

- à la manière dont la représentation des parents pourrait être mieux organisée afin d'y apporter une dimension et une parole collective ;

- à la manière dont une plate-forme d'information et d'échange de bonnes pratiques pourrait être créée afin de faciliter la création ou le bon développement des CEt (éventuellement en créant un observatoire multipartite auquel participerait l'apé-Vaud);

- à la possibilité de proposer systématiquement aux APE locales, là où elles existent, une place au sein du quart associatif du CEt de leur établissement scolaire.

Accueil parascolaire : création d'un Observatoire

Dans la continuité de sa résolution de l'an dernier qui, entre autres demandes, encourageait les parents à faire connaître le besoin de garde pour leurs enfants en se manifestant auprès de leur commune, l'apé-Vaud, via sa commission parascolaire, mettra à disposition des parents différents documents pour les aider dans leurs démarches.

1. un vademecum résumant le fonctionnement du parascolaire et les aidant à identifier où et comment adresser leurs demandes d'accueil ;

2. des courriers types afin de faire connaître leur besoin en cas de refus de place d'accueil ;

3. des courriers types afin d'interpeler les autorités compétentes en cas de non-respect de la mise en oeuvre de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) par leur commune.

L'apé-Vaud annonce également la création en son sein d'un Observatoire de l'accueil parascolaire qui recensera les courriers adressés par les parents aux communes afin de suivre l'évolution du déploiement des prestations parascolaires et de pouvoir dresser régulièrement un état des lieux de la situation.

8. Benjamin Migy nous donne des nouvelles du conseil d'établissement : voir schéma en annexe

9. Divers :

Nous sommes toujours prêts à aider à l'organisation d'une ligne pédibus s'il y a 3-4 parents intéressés dans un même quartier.

Nous accueillons maintenant Mr Jolliet, municipal des écoles et Mme Virginie Guisan responsable de la CAJE: Nous allons parler de l'accueil parascolaire dans la commune et les nouveaux projets de construction au niveau de l'école.

Séance levée avant la discussion à 20h40.

Karine Cheraz

